

Projets locaux All for Zero

Grâce à l'initiative All for Zero, les citoyens et les organisations peuvent demander des subsides du SPF Mobilité et Transports pour mettre sur pied un projet local centré sur la sécurité routière. Des idées de projets inspirants sont consultables sur www.allforzero.be.



Parcours sûrs

Divers aménagements au niveau de l'infrastructure routière peuvent améliorer la sécurité des personnes à mobilité réduite. Les obstacles fixes peuvent être délimités par une bande tactile ou être déplacés pour éviter que les personnes aveugles ne se blessent.



Outils pour les aveugles

Près de 3% des Belges sont atteints de cécité. Les feux sonores indiquent à l'aide d'un tic-tac si le feu est rouge ou vert. Des applications mobiles sont en cours de développement pour aider via le smartphone les usagers aveugles à traverser en toute sécurité.



AVAS

L'Acoustic Vehicle Alerting System (système d'alerte sonore des véhicules) est un son ajouté artificiellement audible lorsque le véhicule atteint une certaine vitesse (environ 20 km/h) ou en cas de marche arrière. Il n'y a aucune directive internationale pour les trottinettes électriques.



Modal shift

Remplacer la voiture par des modes de transport plus durables, comme les transports en commun et le vélo, réduit l'intensité du trafic sur la route. Le modal shift a également un impact sur la santé de l'ensemble de la population et aide à lutter contre le réchauffement climatique.



Formation des auteurs d'infractions routières comme sanction alternative

Les contrevenants routiers peuvent se voir imposer une formation de sensibilisation par le tribunal, le juge d'instruction ou le parquet. Ces formations sont axées sur la conscientisation et peuvent aborder différents sujets tels que la conduite en état d'ivresse, la vitesse ou le délit de fuite.



GSM au volant

Tout usage d'un appareil électronique au volant, qui n'est pas installé dans un support adapté, est interdit. Cette règle vaut aussi pour les cyclistes, skateurs et tous les types de conducteurs. L'amende s'élève à 174 euros et on risque aussi 15 jours de retrait de permis. Les écrans intégrés peuvent multiplier par 2,5 le risque d'accident.



Plateformes didactiques

Plusieurs entreprises de trottinettes partagées, telles que VOI, Bird et TIER, ont développé une plateforme didactique permettant aux utilisateurs d'approfondir leurs connaissances en matière de sécurité routière.



Fonctions de sécurité

Les entreprises de trottinettes partagées intègrent souvent diverses fonctions de sécurité dans leur app telles que le mode débutant, les contrôles en cas de conduite en état d'ébriété et la collaboration avec les compagnies de taxis.



Geofencing

Les villes peuvent mettre en place des zones interdites d'accès et des zones interdites au stationnement pour les trottinettes. Grâce au GPS intégré, la vitesse des trottinettes partagées peut être ajustée automatiquement et limitée dans certaines zones.



Obstacles en rue

Une poubelle sur le trottoir est un obstacle qui peut mettre en danger la sécurité d'autrui. D'autres obstacles, tels que les vélos, les trottinettes, les panneaux de signalisation et les bacs à fleurs, constituent également une source de gêne. Ceci constitue une infraction au code de la route et peut entraîner une amende.



Assistance après un accident

En cas d'accident, plusieurs organisations peuvent proposer une assistance psychologique et pratique aux victimes et à leurs proches.

